

N° 2024/543

DATE DE
CONVOCAATION

Le 20 juin 2024

OBJET :

CREATION DE TROIS
EMPLOIS NON
PERMANENTS
POUR FAIRE FACE A UN
BESOIN LIE A
UN ACCROISSEMENT
SAISONNIER
D'ACTIVITE

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 14

Votants : 16

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui, à la porte de
la Mairie, le compte rendu de la
délibération ci-contre et qu'il n'a
été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 25 juin 2024

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur José DA ROCHA, Monsieur Frédéric HERMOSILLA

Procuration(s) : Madame Stéphanie PETIAUX donne pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Nathalie SORTAIS donne pouvoir à Monsieur Ernest COLLOBER

Excusé(s) : Madame Véronique PETIT, Monsieur Alexandre VIEGAS, Madame Gwendoline PLUQUET, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Absent(s) : Monsieur Christopher PETIT, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Christophe VIGIER

Secrétaire de Séance : Madame Jocelyne BORDE

∞∞∞∞∞∞∞∞

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter trois agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité au sein du service technique et animation en vue de la période estivale ;

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité ;

DECIDE la création à compter du :

- 1^{er} juillet au 31 août, d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité relevant du grade d'adjoint technique de catégorie C à temps complet.
- 4 juillet au 9 août inclus d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité relevant du grade d'adjoint d'animation de catégorie C à temps complet.

- 4 juillet au 26 juillet d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité relevant du grade d'adjoint d'animation de catégorie C à temps complet.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée.

La rémunération des agents seront calculées par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

CHARGE Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#